

Image not found or type unknown



Licenciement qui prend trop de temps donc pas de rémunération

Par **moi38**, le **24/10/2010** à **17:45**

Bonjour, un proche a été licencié car il est routier et a une suspension de permis il a donc épuisé ses congés payés et devait être licencié par la suite sauf que l'avocat de l'entreprise traîne et que cela fait plus de 3 semaines donc il ne peut s'inscrire au chômage ni entraîner d'autre procédure pour un travail éventuel et surtout n'est pas rémunéré. comment peut-on faire?